



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARC MOSELLAN
République Française – Département de la Moselle

ARRETE N°20151218CCAM27B

Portant fermeture provisoire de l'aire d'accueil des gens du voyage « Le chant du Vent » de VOLSTROFF

Le Président de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
- VU la circulaire n°2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi n°2000-614 ;
- VU les statuts de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan ;
- CONSIDERANT l'incendie intervenu sur le poste technique central de l'aire d'accueil des gens du voyage « Le chant du Vent » à VOLSTROFF au cours de la nuit du 17 au 18 décembre 2015 ;
- CONSIDERANT ses conséquences et l'impossibilité qui en résulte de garantir des conditions de sécurité et d'hygiène adéquates pour les populations accueillies sur l'ensemble du site ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'aire d'accueil des gens du voyage « Le Chant du Vent » de VOLSTROFF est fermée à compter du vendredi 18 décembre 2015, pour une période indéterminée, fonction des délais nécessaires à la remise en état des installations techniques permettant d'envisager sa réouverture.

ARTICLE 2 : Les occupants de l'aire d'accueil à la date du sinistre devront donc impérativement quitter les lieux avant le vendredi 18 décembre 2015 à 15h00. Le gestionnaire du site apportera son concours pour identifier des possibilités de relocalisation des occupants vers d'autres aires d'accueil.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services, la société ADOMA – gestionnaire du site – et la brigade de gendarmerie de GUENANGE sont chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché selon la réglementation en vigueur.

Fait à BUDING, le 18 décembre 2015
Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-245701354-20151218-A20151218CCA27B-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2015



Pierre HEINE